

Réponse du Conseil administratif à la motion du Conseil municipal

« POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SECURISATION DES ITINERAIRES CYCLABLES A LANCY »

Le Conseil municipal

Invite le Conseil administratif à :

- *Présenter au Conseil municipal dans les 3 mois un projet de délibération pour un crédit d'étude, permettant d'identifier les itinéraires nécessitant des compléments et aménagements pour les vélos, proposant de nouveaux itinéraires et énonçant pour chacun des solutions concrètes de réalisation de continuités cyclables sécurisées sur l'ensemble des itinéraires cyclables actuels et potentiels ;*
- *Intégrer dans l'étude également l'aménagement de nouvelles places de stationnement vélos, si possible couvertes et sécurisées, en particulier à proximité immédiate des arrêts de transports publics, des commerces et des équipements publics ;*
- *Présenter au Conseil municipal un crédit d'investissement correspondant, dans un délai d'un an au regard de l'inauguration du Léman Express et ses stations vélos sur Lancy ;*
- *Intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que le canton de Genève participe au suivi de cette étude, formule des recommandations et soutienne la mise en œuvre des mesures préconisées par celle-ci, en particulier sur le domaine public cantonal ;*
- *Solliciter la création d'une task force entre l'Etat de Genève et la Ville de Lancy, similaire à celle annoncée récemment par la presse par la Ville de Genève ;*
- *Tout mettre en œuvre pour la mise en place d'un système de vélos en libre-service sur le territoire communal.*

Etude « Développement des itinéraires cyclables »

Au printemps 2019, un appel d'offres a été lancé auprès de trois bureaux spécialistes en mobilité, selon une procédure dite de gré à gré.

Le bureau ayant obtenu le mandat d'étude est le bureau Roland Ribi & Associés SA.

L'étude a pour objectif général d'offrir à la population un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé ainsi qu'un réseau de stationnement vélo adéquat.

Plus précisément, l'étude vise à :

- Actualiser l'état des lieux du réseau cyclable et le réseau directeur cyclable, qui date de 2007
- Diagnostiquer le réseau actuel
- Identifier les déficits et les chaînons manquants, proposer une typologie d'aménagement approprié
- Estimer les coûts de réalisation des développements proposés et prioriser la mise en œuvre des mesures
- Etablir un plan communal de stationnement cyclable

Elle se déroule selon le programme suivant :

Phase 1 : Etat des lieux (août 2019 – octobre 2019)

Séance de lancement, collecte de données existantes, vision locale avec photos et établissement de cartes de synthèse.

Phase 2 : Diagnostic (novembre 2019)

Identification des aménagements réalisés récemment. Mise en évidence des tronçons et itinéraires manquants, tout comme du stationnement vélo manquant. Etablissement des cartes de synthèse.

Phase 3 : Propositions (janvier 2020)

Définition d'un réseau directeur et proposition de développement du stationnement. Etablissement des cartes de synthèse. Elaboration de fiches sur les tronçons et points principaux à réaménager, selon type d'aménagement proposé et évaluation sommaire des coûts.

Résultats : Présentation (printemps 2020)

Présentation de l'étude en commission, puis présentation d'un crédit d'investissement au Conseil municipal.

Au niveau communal, l'étude est accompagnée par un groupe de pilotage composé d'ingénieurs mobilité, de l'urbaniste communale, d'une répondante pour les établissements scolaires ainsi que de la responsable de l'unité de développement durable. Dès la phase de diagnostic, les offices cantonaux concernés ainsi que l'association Pro Vélo sont intégrés dans le processus.

Systeme de vélos en libre-service

D'entente avec 19 autres communes, la Ville de Lancy a réitéré son souhait auprès du Canton de Genève de se doter d'un système de vélos en libre-service (VLS). Ce dernier, représenté par l'Office cantonal des transports, a lancé une procédure d'appel d'offres de marché de mise en place et d'exploitation d'un réseau VLS. L'appel d'offres vise une première mise en exploitation sur le territoire de la Ville de Genève au 1^{er} juin 2020, et une deuxième mise en exploitation avec au moins une station sur chaque commune participante au 1^{er} juin 2021 pour aboutir au déploiement total au plus tard à juin 2022.

Sur le territoire lancéen, la mise en service du VLS débiterait en juin 2021 et le réseau serait déployé en juin 2022.

En attendant, une solution provisoire est prévue pour la gare de Lancy Pont-Rouge et la halte Lancy-Bachet. Un partenariat entre le Canton et l'association Genève Roule prévoit la mise à disposition de vélos en libre service à ces deux stations dès la mise en service du Léman Express et pour une durée déterminée, jusqu'au déploiement du réseau VLS cantonal.